



Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'YMAGIS

Les actionnaires ont adopté toutes les résolutions
qu'ils leur ont été proposées

Lors de l'assemblée générale mixte de la Société qui s'est tenue le lundi 30 juin 2014 à Montrouge, avec un quorum de 73,57%, les actionnaires d'YMAGIS ont adopté à une très large majorité l'ensemble des résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire soumises à leur vote par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires ont notamment approuvé à **titre ordinaire** :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2013 ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Et à **titre extraordinaire** :

- le renouvellement des autorisations financières accordées au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social au profit d'investisseurs qualifiés ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des actions ou des valeurs mobilières visant à rémunérer une opération financière dans le cadre d'une offre publique d'échange ou mixte.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-8-I du code de commerce, la société informe ses actionnaires que lors de l'Assemblée Générale annuelle du 30 juin 2014, le nombre total des droits de vote réel existants ⁽¹⁾ était de 11 056 489.

Les résolutions proposées à l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site internet de la société, www.ymagis.fr, rubrique investisseurs, section Information Réglementée.

(1) Total réel = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions – actions privées de droit de vote (autodétention)

A PROPOS D'YMAGIS

Créée en 2007 et animée par des professionnels du cinéma et des hautes technologies, YMAGIS (www.ymagis.com) est spécialisée dans les services pour le cinéma numérique. YMAGIS apporte ses services aux producteurs et distributeurs de films et de contenus complémentaires, aux régies publicitaires ainsi qu'aux exploitants de cinéma, afin de les aider à tirer le meilleur parti créatif, marketing et financier des technologies numériques. L'offre d'YMAGIS couvre deux pôles d'activité : la gestion des VPF⁽¹⁾ et les services aux exploitants



et aux producteurs / distributeurs. Ces derniers recouvrent la vente et installation d'équipements pour les cinémas, la maintenance et infogérance des matériels de projection numérique, la vente et la location de lunettes 3D, la post-production de contenus, et la préparation et l'acheminement des DCP ⁽²⁾ et KDM ⁽³⁾. Les laboratoires numériques d'YMAGIS livrent ainsi chaque semaine aux salles de cinéma en Europe des milliers de DCP et de KDM pour le compte de ses clients distributeurs ou régies publicitaires. Au titre de l'exercice 2013, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 47,3 M€, en hausse de +19% par rapport à 2012, et un résultat courant avant impôt de 4,0 M€, en hausse de 27%.

- (1) VPF : Virtual Print Fee, ou frais de copie virtuelle - rémunération payée à YMAGIS par le fournisseur d'un contenu au format numérique, principalement les distributeurs de films long métrage, de façon à permettre la projection de ce contenu dans une salle de cinéma sous contrat VPF avec YMAGIS, quel que soit le modèle de financement de l'équipement retenu par l'exploitant et YMAGIS :Tiers Investisseur – financement porté par YMAGIS -ou Tiers Collecteur – financement porté par l'exploitant. La perception de VPF permet de couvrir une partie significative du financement des équipements de projection numérique, le solde étant à la charge de l'exploitant sous contrat avec YMAGIS.
- (2) DCP : Digital Cinema Package, ou copie numérique, ensemble des fichiers informatiques constituant le film long métrage, la bande annonce ou le film publicitaire
- (3) KDM : Key Delivery Message, ou clef de déchiffrement des contenus. Il s'agit d'un message électronique par lequel le distributeur fait parvenir à l'exploitant la clé qui va lui permettre de lire et donc de projeter la copie numérique (ou DCP).

CONTACTS

YMAGIS

Jean-Marie DURA
Directeur général délégué
Tel : +33 1 79 97 78 67
Email : investisseurs@ymagis.com

ACTIFIN

Relations investisseurs : Alexandre COMMEROT
Relations presse : Aurélie CHARLES
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : ymagis@actifin.fr